

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00329

SOUTIEN A L'ENTREPRISE TRV VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 septembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160722-D20160032910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016

SOUTIEN A L'ENTREPRISE TRV VIA LE DISPOSITIF ECO-INVESTISSEMENT

Dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises mis en place par la Communauté Urbaine, une mesure incitative intitulée « aides aux éco-investissements pour les PME » vise à favoriser les investissements diminuant significativement l'impact environnemental et/ou concourant à la mise sur le marché d'éco-produits ou d'éco-services.

Ce dispositif vise à inciter les entreprises à réaliser des investissements diminuant significativement l'impact environnemental, concourir à la mise sur le marché d'éco-produits et (ou) d'éco-services, promouvoir le plan climat énergie territoire mis en place par Saint-Etienne Métropole en apportant un soutien aux éco-investissements.

Les projets et dépenses éligibles doivent porter sur le matériel, la main d'œuvre et la mise en œuvre de l'investissement. Les études et l'ingénierie du projet sont exclues.

Comme le spécifie le dispositif d'aide de Saint-Etienne Métropole, la dimension emploi est prise en compte puisque l'entreprise doit s'engager à maintenir, à tout le moins, l'activité et les emplois dans les trois ans suivants la décision d'attribution de l'aide.

Dans le cadre de son développement d'activités et de son projet d'investissement immobilier sur la commune du Chambon-Feugerolles, la société TRV souhaite réaliser un investissement ayant une dimension environnementale. A ce titre, elle a sollicité la Communauté Urbaine pour un accompagnement financier. Un comité technique constitué autour de la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et l'ALEC42 (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) a examiné le dossier de demande d'aide et a rendu un avis favorable.

Le projet de l'entreprise est le suivant :

Nom de l'entreprise	TRV
Siège social	ZA de Monterrad– 4250 CHAMBON-FEUGEROLLES
Activité de l'entreprise	Travaux Publics, Terrassement, VRD et assainissement
Effectif	9 salariés
Projet	Dans le cadre de son développement, l'entreprise TRV a un projet d'investissement immobilier et matériel sur la zone du Bec Monterrad au Chambon-Feugerolles. Elle construit en effet un bâtiment pour y déménager ses activités jusqu'à présent basées à Saint-Didier-en-Velay. Dans le cadre de ce développement, elle souhaite investir dans du matériel permettant de réduire l'impact environnemental. Ces investissements présentent des enjeux de performance énergétique, de limitation des impacts sur l'eau et le sol, de santé et sécurité des équipes avec des solutions

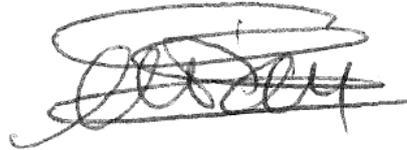
	<p>relativement performantes qui seront mises en place. Il faut également noter que le projet met en œuvre des solutions performantes dans la construction du bâtiment, et plus particulièrement au niveau du chauffage et de l'éclairage.</p> <p>Les liens avec la stratégie de l'entreprise sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le gain de productivité et le confort des salariés, - l'investissement immobilier et matériel permettant un développement de l'activité, - création de 5 emplois liés à l'investissement. <p>L'entreprise est soucieuse de conjuguer investissement et performance énergétique au travers de l'investissement de nouvelles machines.</p> <p>L'entreprise TRV souhaite investir dans du matériel permettant d'optimiser la production et de réaliser des enjeux de performances énergétiques. L'entreprise prévoit d'investir dans du matériel qui permet de :</p> <p><u>Réaliser des économies d'énergie</u> grâce à l'achat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un réseau d'air comprimé : diminution des pertes de pression, des fuites, et des redémarrages, - un compresseur : diminution de la consommation d'énergie de 3000 kWh/an d'électricité et récupération de la chaleur estimée à 7000kWh/an de gaz, - un aspirateur de soudure : limitation de la consommation de chauffage estimée à 30 000kWh/an de gaz. <p><u>Diminuer les impacts sur l'eau et l'environnement</u> grâce à l'achat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un système de distribution d'huile : limitation des fuites, - une réserve d'eau de toiture : récupération d'eaux pluviales pour alimenter la station de lavage, - un traitement des déchets hydrocarbure. <p><u>Diminuer les impacts sur la sécurité, la santé des salariés</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pont roulant : limiter les déplacements et améliorer la sécurité, - l'insonorisation du compresseur, - des rideaux mobiles : protéger les salariés de l'arc électrique et des projections, - l'assainissement de l'air : améliorer la qualité de l'air.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - limiter l'impact environnemental par la réduction des consommations d'énergies, - amélioration de la productivité, - amélioration des conditions de travail lors de la production.
Coût prévisionnel	Montant de l'investissement : 73 164,78 €
Subvention sollicitée	10 974,72 € (15 % du coût de l'investissement hors taxes plafonné à 150 000 €)

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « éco investissement » à l'entreprise suivante : TRV : 10 974,72 €, la dépense sera imputée au compte 20422 du budget principal d'investissement de l'économie, services aux entreprises ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à verser l'aide correspondante ;**
- **conformément au règlement de la mesure « éco investissement », l'aide sera versée dans un délai de 12 mois à compter de la date de réception de l'avis d'attribution de la subvention, sur production des justificatifs de facturation ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre aides éco 20422 du budget 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU